



## DIAGNOSTICS IMMOBILIERS A EFFECTUER EN CAS DE VENTE OU DE LOCATION

DIAGNOSTIC	LOCAUX VISES	VENTE	LOCATION			VALIDITE
<b>Diagnostic de Performance Energétique (DPE)</b> (Code de la construction et de l'habitation, articles L. et R. 134-1 et R-134-5)	Tous les immeubles quelque soit leur affectation exceptés les bâtiments à usage agricole, artisanal, industriel et les monuments historiques classés.**	OUI	OUI			10 ans
<b>Etat relatif à la présence ou à l'absence d'AMIANTE</b> (Code de la santé publique, articles L. 1334-13 et R. 1334-15 à R-1334-29)	Tous les immeubles bâtis quelque soit leur affectation dont la construction est antérieure au 01/01/1997	OUI	Maison	DTA*	OUI	Pas de limite en l'absence d'amiante.
			Immeuble	DTA*	OUI	
			Immeuble	DAPP*	OUI	
<b>Constat de risque d'exposition au plomb (CREP)</b> (Code de la santé publique, articles L. 1334-5 et L. 1334-6 et R. 1334-10 à R-1334-13)	Immeubles à usage d'habitation dont la construction est antérieure au 01/01/1949	OUI	OUI			1 an en cas de vente et 6 ans pour un contrat de location lorsque le résultat est positif, mais sans limite en l'absence de plomb ou si le taux est inférieur au seuil réglementaire
<b>Etat de l'installation intérieure de GAZ</b> (Code de la construction et de l'habitation, article L. 134-6 et R.134-6 à R. 134-9)	Tous les logements dont l'installation a été réalisée il y a plus de 15 ans	OUI	Oui, pour les contrats de location signés: - à compter du 1er juillet 2017 pour les Logements collectif si PC< 1er janvier 1975, - A compter du 1er janvier 2018 pour les autres.			3 ans en vente et 6 ans en location
<b>Etat de l'installation intérieure ELECTRIQUE</b>	Tous les logements dont l'installation a été réalisée il y a plus de 15 ans	OUI	Oui, pour les contrats de location signés: - à compter du 1er juillet 2017 pour les Logements collectif si PC< 1er janvier 1975, - A compter du 1er janvier 2018 pour les autres.			3 ans en vente et 6 ans en location



<b>Etat relatif à la présence de TERMITE</b> (Code de la construction et de l'habitation, article s L . 133- 4 à L.133-6 et R. 133-1 à R. 133-7)	Tous les immeubles, quelle que soit leur affectation, situés dans une zone classée à risques termites par arrêté préfectoral.	OUI	NON	6 mois.
<b>Etat des Risques Naturels Miniers et Technologiques (ERNMT)</b> (Code de l'environnement, article L. 125-5)	Tous les immeubles quelle que soit leur affectation, situés en zone de sismicité et/ou dans une zone couverte par un plan de prévention des risques	OUI	OUI	6 mois.
<b>Superficie - CARREZ</b>	Tous les biens en copropriété	OUI	NON	Illimitée en l'absence de travaux pouvant modifier la superficie
<b>Surface habitable (Boutin)</b> (Loi n°2009-323 du 25 mars 2009)	Tous les immeubles à usage d'habitation	NON	OUI	Illimitée en l'absence de travaux pouvant modifier la superficie
<b>Diagnostic de l'installation d'assainissement non collectif</b> (Code de la santé publique, article L. 1331-11-1)	Toutes les constructions disposant d'une installation d'assainissement individuelle	OUI	NON	3 ans.

\***DTA** : Dossier Technique Amiante : Porte uniquement sur les parties communes et les bâtiments annexes d'un immeuble d'habitations. Il doit être tenu à la disposition des intervenants appelés à effectuer des travaux dans l'immeuble. Ce diagnostic porte sur les matériaux de la liste A&B

\***DAPP** : Dossier Amiante Parties Privatives : Porte sur les parties privatives et sur la liste des matériaux de la liste A. Il doit être tenu à la disposition de l'occupant des parties privatives.

\*\* Dans le cadre d'une vente, il n'y a pas d'obligation à réaliser un DPE dans les cas suivants: Les constructions provisoires (<2 ans), un bâtiment indépendant dont la surface est inférieure à 50m<sup>2</sup>, Un logement qui ne dispose pas de système de chauffage fixe (même s'il existe un dispositif de production d'ECS) ou qui n'a pas d'autre moyen de chauffage qu'une cheminée à foyer ouvert, un bâtiment ou une partie résidentielle destiné à être utilisé moins de 4 mois par an, certains bâtiments à usage agricole, artisanal ou industriel, les monuments historiques classés.